

PROVINCE DE QUÉBEC39^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 25 NOVEMBRE 2010**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 25 novembre 2010

Aujourd'hui, à onze heures vingt-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 132 Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.